



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

SECRETARIAT GENERAL  
Direction des collectivités territoriales  
et des affaires juridiques  
Bureau des relations administratives

Basse-Terre, le

29 AOUT 2017

N° 2017- *1251* /SG/DICTAJ/BRA

### AVIS ENQUETE PUBLIQUE

La préfecture porte à la connaissance du public que, **du mardi 19 septembre 2017 au jeudi 19 octobre 2017 inclus**, il est procédé à la mairie de Petit-Bourg à l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de création d'un poste de transformation électrique 63/20 kV et de son raccordement à un réseau électrique 63 kv sur le territoire de la commune de Petit-Bourg présenté par EDF Archipel Guadeloupe.

Un exemplaire du dossier d'enquête publique et un registre d'enquête publique sont déposés à la mairie de Petit-Bourg, siège de l'enquête publique, **du mardi 19 septembre 2017 au jeudi 19 octobre 2017 inclus**, où les personnes intéressées peuvent consulter le dossier du projet **durant les jours ouvrables et aux heures normales d'ouverture des bureaux**.

Pendant cette même période, les personnes intéressées peuvent consigner leurs observations, propositions et contre-propositions sur le projet sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet à la mairie de Petit-Bourg ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Petit-Bourg,

Mme Danielle BRISSAC, consultante en urbanisme et aménagement, désignée en qualité de commissaire enquêteur, se tient à la disposition du public pour lui apporter les informations nécessaires sur le dossier et recevoir ses observations écrites ou orales, **à la mairie de Petit-Bourg**, les jours et heures suivants : **Mardi 19 septembre 2017, mercredi 27 septembre 2017, vendredi 6 octobre 2017 et jeudi 19 octobre 2017, de 9 heures à 12 heures**.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture de la région Guadeloupe, et à la mairie de Petit-Bourg, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, ou obtenir une copie en s'adressant au préfet dans les conditions prévues au titre 1<sup>er</sup> de la loi n° 78 -753 du 17 juillet 1978 modifiée.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est monsieur Fred BOULEMAR, responsable de la maîtrise d'ouvrage de décision à EDF Archipel Guadeloupe (tél : 0690 545 166/ 0590 824 107, adresse électronique : fred.boulemar@edf.fr).

Au terme de l'enquête publique, le préfet de la région Guadeloupe statue, par arrêté, sur la demande de déclaration d'utilité publique du projet de création d'un poste de transformation électrique 63/20 kV et de son raccordement à un réseau électrique 63 kv sur le territoire de la commune de Petit-Bourg présenté par EDF Archipel Guadeloupe.

*Pour le préfet et par délégation,  
L'adjoint à la directrice des collectivités  
territoriales et des affaires juridiques*

*Samuel TOSTAIN*